10. **2018 DLH 105 - Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l'Habitation Confortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2**

11. **2018 DVD 41 - Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'évènementiel dans Paris intramuros**

12. **2018 DEVE 69 - Cession à titre gratuit de jeux et pièces de jeux destinés à la production d'œuvres d'art dans le cadre d'une exposition au Palais de Tokyo-Convention de don**

13. **2018 DEVE 78 - Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication**

Monsieur le Maire : Monsieur Alphée ROCHE-NOËL.

Monsieur ROCHE-NOËL : Il s'agit, en ce qui nous concerne, des installations des amodiataires, en particulier de Lafarge, sur le quai de Javel bas, en face des habitations, en particulier de la tour Orphée et d'autres habitations de cette partie du XVe. Vous avez écrit, Monsieur le Maire, à Lafarge Bétons pour obtenir un certain nombre d'engagements sur les futures installations du quai bas dans le cadre de la rénovation des quais. Vous avez rappelé en particulier qu'en 2014, vous aviez souhaité que ces installations industrielles fussent reportées au-delà du pont du Garigliano et ne restent pas dans l'enceinte du XVe et en face des habitations. Vous avez, au mois de novembre, écrit pour demander un certain nombre d'engagements concernant des mesures de pollution, des mesures sonores, un engagement sur les horaires de début des travaux. Le tout devant servir à assurer à la fois la meilleure intégration urbaine des futures installations industrielles dans le paysage de ces quais de Seine et aussi d'heurter le moins possible les habitants qui vivent de fait avec ces installations industrielles. Vous avez eu une réponse de Lafarge - que vous avez reçu du reste en mairie. Il ne me semble pas en l'état que les réponses que vous avez reçues soient de nature ni à vous rassurer ni à rassurer les habitants qui se sont exprimés à de nombreuses reprises et encore récemment lors d'une de vos réunions de mi-mandat. Il est prévu d'organiser - et le principe en a été acté voici quelques jours - une réunion du conseil de quartier en conviant l'ensemble des acteurs de ce quai bas et en particulier Lafarge Bétons pour obtenir des réponses extrêmement précises qui seront - on l'espère - de nature à nous satisfaire. En l'état actuel des choses, nous pouvons être inquiets des modalités

de fonctionnement de cette centrale à béton. C'est la raison pour laquelle nous demandons des engagements extrêmement précis.

Monsieur le Maire : Merci. Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Dans le cadre de la reconquête des berges du XVe, nous demandons depuis des années à Ports de Paris de procéder au réaménagement du port Javel bas. Ce port, qui se trouve entre le pont du Garigliano et le pont Mirabeau est classé au PLU en zone de grands services urbains et affiche en conséquence une destination industrielle. Sur les trois amodiataires qui étaient jusqu'à présent installés, Ports de Paris a décidé de n'en garder que deux, répondant ainsi pour partie à notre demande d'aménager une promenade de bord à quai. Dans la perspective de ce réaménagement, une concertation a été menée par le port en 2014, lors de plusieurs réunions publiques dédiées. Engagée en 2017, la réalisation de cette opération nécessite quatre interventions : le réaménagement des quais par HAROPA Ports de Paris qui investit quatre millions d'euros sur le port de Javel bas, la démolition des installations de Raboni, la démolition et la reconstruction de Point P, ces trois opérations étant en cours de chantier. La quatrième intervention dont il est question dans la délibération porte sur la nécessaire démolition-reconstruction de la centrale de Lafarge dont la production de béton prêt à l'emploi joue un rôle essentiel pour alimenter les chantiers parisiens. Cet important projet, qui a d'ailleurs été élaboré en concertation avec les ABF, prévoit entre autres la construction de sept silos pour le stockage des granulats, un poste de commande, des installations pour le traitement des eaux et le nettoyage des camions-toupies. Cette présence en bord de Seine se justifie dans la mesure où 80 % du transit pour l'approvisionnement des matériaux se fera par le fleuve, soit l'équivalent de 10 000 camions en moins dans les rues de Paris. Afin de permettre les travaux de construction de la nouvelle centrale, plusieurs procédures réglementaires ont été engagées. Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été accordé par la Direction de l'urbanisme le 7 novembre 2017. Dans la mesure où la centrale relève des installations classées pour l'environnement, une enquête publique s'est tenue en mairie en septembre et octobre 2017. A cette occasion, les riverains de la centrale - que vous avez reçus, Monsieur le Maire - ont pointé plusieurs types de problèmes. Situé au pied de l'un des deux monuments historiques du XVe, le lieu ne se prête plus à une implantation de ce type. L'installation représente une contrainte pour les promeneurs et les riverains. La présence de la centrale génère des problèmes de pollutions, notamment atmosphériques, sonores et fluviales. Enfin, les riverains ont par ailleurs souligné le problème de circulation et de stationnement des camions-toupies et dénoncé le non-respect des horaires de fonctionnement des

activités. Vous avez, Monsieur le Maire, comme vient de le rappeler notre collègue Alphée ROCHE-NOËL, relayé ces préoccupations auprès des responsables de Lafarge qui vous ont donné un certain nombre d'assurances, portant notamment sur les nouveaux dispositifs qui seront mis en place dans la future centrale pour assurer le confinement de l'installation ainsi que sur la sécurisation du site et la végétalisation des abords. Néanmoins, au vu des divers dysfonctionnements et nuisances observés et subis au cours de ces dernières années, les riverains restent opposés à ce projet. J'ajoute que les problèmes de pollution et de circulation occasionnés par les camions-toupies sont loin d'être réglés. En dépit de toutes les remarques formulées et des différentes saisines effectuées, que ce soit par vous-même, Monsieur le Maire, ou par les riverains, je regrette que les autorités passent sous silence la quasi-totalité des préoccupations soulevées lors de l'enquête publique. Ainsi, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques a lui aussi donné un avis favorable le 8 décembre 2017. Le Préfet de Police a pris un arrêté le 20 décembre autorisant l'exploitation de cette centrale, cet arrêté étant - et c'est bien le minimum - assorti de prescriptions portant sur la surveillance des émissions sonores de l'installation. Les installations de Lafarge étant classées en ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement - l'autorisation d'exploitation du site relève du Préfet de Police et le Conseil de Paris n'est saisi que pour avis, ce qui en l'espèce n'a même pas été le cas puisque la communication qu'il nous est demandé d'acter ce soir précise que du fait de l'incompatibilité des délais réglementaires et du calendrier des séances du Conseil de Paris, le Conseil n'a pas été en mesure de se prononcer sur la demande d'exploitation formulée par Lafarge. Pour conclure, je déplore que la communication sur l'arrêté d'autorisation d'exploitation signé par le Préfet le 20 décembre ne nous soit présentée qu'aujourd'hui, de telle sorte que les délais autorisant les différents recours, détaillés à l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral, sont quasiment dépassés.

Monsieur le Maire : Il est vrai que cette communication sur les arrêtés préfectoraux, qui concerne, pour ce qui a trait au XVe, essentiellement les installations Lafarge Bétons sur le quai bas, n'a pas de sens puisque tout a déjà été décidé. Vos deux interventions analysent parfaitement la situation et reflètent une réalité qui est vécue de façon très douloureuse par les riverains, notamment ceux de la tour Orphée mais pas seulement, également par ceux du côté du XVIe, avec beaucoup de nuisances de toutes sortes. Il est dommage que HAROPA, la Ville de Paris et l'Etat n'aient pas profité du réaménagement des berges, qui vont se transformer au moins partiellement en promenades dans le cadre de l'arc vert structurant en plein cœur du XVe, pour demander - comme ça

a été fait pour Raboni – à Lafarge de s'implanter dans une zone plus industrielle et pas en plein Paris, dans le XVe arrondissement, ce qui va évidemment obérer l'aménagement définitif de ce secteur des rives de Seine. Même s'il ne s'agit pas de donner un accord ou pas à ce projet, ce projet de délibération n'est pas le bienvenu. Monsieur WEHRLING, rapporteur, s'il n'y a pas d'autre intervenant.

Monsieur WEHRLING : Tout a été dit dans les interventions d'Alphée ROCHE-NOËL, de Claire de CLERMONT-TONNERRE et de vous-même, Monsieur le Maire. La situation est assez simple. On a d'un côté les désagréments normaux qu'on peut deviner pour les habitants, les riverains et les promeneurs face à cette installation : des désagréments visuels, des désagréments sonores, des désagréments possiblement de pollutions atmosphériques. On a aussi des problèmes de circulation et de stationnement, comme l'a dit Claire de CLERMONT-TONNERRE, avec les camions-toupies qui ne sont pas réglés à ce jour. On est face à une situation où on aura une nouvelle installation, avec de nouveaux dispositifs qui nous promettent de renforcer le confinement et la végétalisation des abords. La réalité est que nous sommes face à une situation où nous devons penser aussi les choses de manière un peu plus globale – Claire de CLERMONT-TONNERRE l'a dit également. La production de béton prêt à l'emploi qui arrive par la Seine représente environ 20 % des chantiers parisiens. Une bonne partie de l'approvisionnement des matériaux de construction se fait par la Seine, près de 80 % de l'approvisionnement. C'est soit cette formule-là, soit une formule camions avec dix mille camions qui traverseraient Paris pour desservir les différents chantiers. Je vous laisse deviner les impacts encore plus importants en termes de pollution de l'air que ceci pourrait produire, en sachant que nous avons également une contrainte technique : le béton prêt à l'emploi a une durée de vie de deux heures. Nous sommes face à cette difficulté de considérer à la fois les préoccupations des riverains et les préoccupations plus globales à l'échelle de la ville, voire de l'Île-de-France. Toutefois, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ainsi que les intervenants précédents, nous avons une impérieuse exigence à l'égard de Lafarge de répondre aux questions qui sont posées par les riverains. Il doit y avoir une compatibilité possible entre cette installation et la nécessaire quiétude, le souhait de quiétude des habitants qu'on peut tout à fait comprendre et que nous avons légitimement relayé ce soir. Surtout – vous l'avez souligné, Monsieur le Maire – avoir sous les yeux une communication au Conseil de Paris et au conseil d'arrondissement ce soir dans laquelle on nous explique très clairement que la décision est prise est une forme de mépris de notre Conseil, de notre démocratie locale, à laquelle nous ne pouvons souscrire. Si vous voulez bien, Monsieur le Maire, j'appelle à refuser de

participer à cette décision et à ne pas voter sur cette communication et cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous avons donc une proposition du rapporteur pour NPPV. Je soumets au vote. Qui est pour ? Vous voulez peut-être une suspension de séance ? La séance est suspendue.

La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Nous reprenons notre séance. Monsieur BAGHDAD souhaite faire une explication de vote.

Monsieur BAGHDAD : Merci pour cette interruption qui nous a permis de revenir avec la position de notre groupe. C'est une délibération un peu particulière, une communication-délibération, qui est une forme un peu originale, qui est plus technique qu'autre chose. Nous partageons un certain nombre des préoccupations qui ont été mentionnées ici, notamment sur les nuisances sonores mais aussi le fait que le port de Javel puisse avoir un abord confortable, ainsi que toutes les réserves qui ont été mentionnées. C'est pourquoi notre groupe se propose de s'abstenir sur cette délibération. Nous prenons part au vote mais nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire : C'est « cinquante nuances de vote » dans cette assemblée. Je vais mettre aux voix ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? La gauche. NPPV ? La droite et le centre.

La gauche s'abstient, la majorité ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire : Vous en tirerez les conclusions que vous voulez. Je ne sais même pas si c'est adopté. Ce n'est pas adopté ? On saisira le Conseil d'Etat pour une explication. On envoie tout ça à l'Hôtel de Ville.

14. **2018 DPE 11 - Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien**

15. **2018 DCPA 10 - « Paris fait Paris » - Travaux de désamiantage avant restructuration de la piscine René et André Mourlon 19, rue Gaston de Caillavet (15e) - Indemnisation de la société SET ENVIRONNEMENT**

16. **2018 DPSP 1 - Subventions (264 280 euros) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018**

Monsieur le Maire : La délibération concerne deux associations du XVe arrondissement : l'association Créa'Théo Île-de-France et la régie de quartier dont l'association de préfiguration est citée en exemple pour sa fresque murale dans le quartier des Frères-Peignot. Monsieur SITBON ?

Monsieur SITBON : Un petit mot très rapide. Je crois que quatre interventions sont prévues dans le XVe dans ce plan, plan qu'on peut saluer, avec beaucoup de propositions bénéfiques pour l'arrondissement et les jeunes de l'arrondissement. Il y a une subvention pour un projet de l'association de préfiguration de la régie de quartier. Je ne veux pas engager mon groupe à voter contre, néanmoins je soulignais qu'il faudrait que cette association puisse améliorer sa gestion et la transparence de ses comptes. En tant que membre du conseil d'administration de cette association, j'ai suivi un conseil d'administration où nous ont été présentés des budgets qui n'étaient pas à l'équilibre, ce qui est le b.a.-ba de n'importe quelle association. Je pense que le conseil d'administration de l'association de préfiguration de la régie de quartier en a pris note et qu'il est en train de redresser les choses. Il le faudrait car il est bénéfique pour notre arrondissement que leur action se poursuive, voire se mette en place avec l'ampleur qui était prévue à la base. Le projet proposé est intéressant. L'UCPA intervient également dans le XVe. Il y a toute une série de projets qu'il faut soutenir parce que c'est pour nos quartiers.

Monsieur le Maire : Merci. Il s'agit là d'une subvention pour une action dans le cadre de l'opération « Ville vie vacances ». Ce n'est pas une subvention pour le fonctionnement de cette régie de préfiguration, ce que nous regrettons d'ailleurs parce que nous avons lancé cette régie de quartier voilà quelques années. Il y a eu pas mal de problèmes au démarrage. L'association nationale des régies de quartier nous avait guidés sur le chemin compliqué de la création d'une régie de quartier. Je ne dis pas que ce sont des usines à gaz mais ça y ressemble

beaucoup. Arrivé au terme, la Ville qui nous avait promis une subvention – je remonte à plusieurs années en arrière – ne nous l'a finalement pas donnée parce que c'est arrivé au moment où il y avait un rapport de l'Inspection générale des services de la Ville de Paris qui, tout à coup, déconseillait de subventionner les régies de quartier, dans tout Paris d'ailleurs. C'est donc tombé au mauvais moment. Il se trouve maintenant que la Ville est d'accord pour relancer les régies de quartier. J'en ai d'ailleurs discuté moi-même avec Anne HIDALGO, notamment pour soutenir les efforts que peuvent faire les arrondissements par exemple dans l'amélioration de la propreté. Vous avez raison de souligner les difficultés de gestion qu'endure cette association. C'est la raison pour laquelle le directeur de cette régie de quartier a été changé, justement parce que la régie n'était peut-être pas totalement gérée comme il convenait de le faire. Un expert-comptable est en train de revoir tous ses comptes de façon à nous remettre sur le bon chemin administratif, tout en sachant que c'est extrêmement difficile. C'est une régie qui ne fonctionne qu'avec le soutien de la mairie locale. Nous attendons toujours un soutien – même s'il est proposé mais il n'est pas encore arrivé – de la Mairie de Paris. Les entretiens que j'ai eus avec la Maire de Paris peuvent laisser supposer que cette régie sera aidée pour avoir une dimension plus importante encore. L'objectif est que, dans ce secteur très difficile du XVe qui est le secteur sud-ouest/sud-est et le long des chemins de fer de la ligne Montparnasse qui concentre beaucoup de difficultés sociales, les grosses entreprises qui sont installées ou qui s'installent puissent favoriser l'emploi des jeunes en difficulté d'insertion qui sont nombreux dans ce secteur. Y a-t-il une intervention de Monsieur MARTINEZ, le rapporteur ? Je l'ai vu tout à l'heure mais il n'est plus là, il vient de partir. Il va revenir ? Ce sera trop tard. Je soumets donc aux votes. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté.

17. **2018 DAC 27 - Subventions (1.300.000 euros), avenant à convention et conventions avec l'association Théâtre Silvia-Monfort (15e)**

18. **2018 DAC 136 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).**

19. **2018 DAC 142 - Subvention (230.000euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13-15e)**

20. **2018 DAC 212 - Subventions (905.000 euros) et conventions avec 30 sociétés**

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit du cinéma Le Chaplin pour 60 000 euros.

21. **2018 DAC 377 - Subventions (8.000 euros) à deux associations permettant la promotion d'écrivains par l'attribution annuelle de prix littéraires**

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de la Plume Noire.

22. **2018 DAC 431 - Subventions (20.000 euros) à sept associations historiques**

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une subvention à la société historique et archéologique du XVe. Ce n'est pas dans l'usage, Madame, mais allez-y, si c'est vraiment vital.

Madame de FRESQUET : Vital, je ne pense pas. La société historique du XVe fait vraiment un travail considérable, elle a des publications extrêmement intéressantes, elle organise régulièrement des conférences. Elle est victime de sa modestie. Elle demande très peu, elle a 1 500 euros. C'est la société historique la moins dotée de tous les arrondissements. Malheureusement, à chaque fois que nous demandons un petit coup de pouce à la Ville, qui serait tout à fait mérité, ça nous est refusé. Mais je vous invite à voter cette délibération néanmoins.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention vitale. Je soumets donc ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

23. **2018 DAJ 4 - Subvention (1721,28 euros) à l'association CASP-ARAPEJ qui gère les Points d'accès au droit (PAD) des 15ème et 19ème arrondissements pour l'accueil de deux services civiques en 2018**

24. **2018 DFPE 102 - Crèche 22 rue de la Procession (15e) - Convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau avec Paris Habitat**

25. **2018 DASCO 23 - Lycées municipaux - subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros)**

Monsieur le Maire : Il s'agit du lycée Corbon pour la mise en place de vidéoprojecteurs pour 624 euros et pour l'équipement informatique de salles de classe rénovées avec vingt postes et trois imprimantes pour 18 900 euros.

26. 2018 DASCO 24 - Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire : Je vous propose de rattacher à cette délibération le vœu n°28.

27. V152018037 - Vœu rattaché à la délibération DASCO 24 à la Maire de Paris relatif à la scolarisation obligatoire en maternelle des enfants de 3 ans déposé par Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Chantal ROLGEN, Françoise MALASSIS, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème arrondissement

Monsieur le Maire : Nous commençons par Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Je vais intervenir sur la délibération et le vœu en même temps. En septembre prochain, la réforme des rythmes éducatifs de la Ville de Paris connaîtra sa sixième rentrée. La Ville continue d'agir par ce dispositif comme si rien ne s'était passé depuis 2013. Rien au niveau éducatif, rien au niveau des dysfonctionnements constatés - et ils sont nombreux dans le XVe arrondissement. Les élus qui siègent dans ce Conseil et qui siègent dans les conseils d'école, au premier rang desquels ma collègue Chantal ROLGEN, nous font remonter régulièrement des problèmes avec les personnels sur le contenu des ateliers, sur leur déroulement ou sur l'organisation - ou plutôt la désorganisation - de certaines écoles. Rien non plus évidemment dans la prise en compte des attentes et des besoins des familles qui évoluent au fil des années. En tant qu'usagers de ce service public, c'est à elles et à eux que nous devons dédier notre action en matière périscolaire. Inlassablement, nous demandons à la Mairie de Paris d'avoir une approche critique de sa propre politique publique et qu'elle accepte de façon régulière, permanente, humblement d'évaluer cette politique périscolaire qui touche des milliers d'enfants et concerne évidemment des milliers de familles, en particulier dans le XVe arrondissement.

La délibération qui nous est proposée a cela d'intéressant que dans son exposé elle dit : « *Il prévoit également de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant, qu'il s'agisse du respect primordial des rythmes de l'enfant, notamment en maternelle.* » Je crois que c'est tout à fait primordial. Nous avons, dans le cadre de la mission d'information de 2015 que j'ai présidée,

mis l'accent déjà sur les problèmes rencontrés au niveau des maternelles pour les rythmes éducatifs. De plus en plus, des voix s'élèvent dans tous les arrondissements, dans toutes les écoles pour dire encore et encore que l'organisation des rythmes éducatifs n'est pas adaptée aux maternelles. De plus en plus, nous devons faire attention à ce que les familles trouvent une offre politique, publique en termes périscolaires, en termes d'accueil à l'école qui soit à la hauteur de leurs attentes. Ce n'est pas avec la suppression récente et la cacophonie généralisée liée à la suppression des séjours arc-en-ciel que la Ville a fait preuve d'une grande clairvoyance. Récemment, une annonce est venue donner de nouveau un coup de projecteur sur le niveau maternelle des écoles. En effet, le Président de la République, lors des assises de la maternelle, a annoncé qu'à partir de septembre 2019, l'école serait obligatoire à partir de trois ans. Cela impactera inévitablement les écoles maternelles à Paris mais aussi - je pense à ma collègue Françoise MALASSIS - les accueils d'enfants pour les enfants de niveau maternelle qui ne souhaitent pas aller à l'école. C'est évidemment la question des jardins d'enfants.

Que répondre à cela ? On a une énième délibération avec plus d'un million d'euros débloqués pour des associations dont on sait qu'elles ne sont pas contrôlées comme cela devrait se faire. Est-ce que cette perpétuelle réponse - ou plutôt non-réponse - est acceptable ? Est-ce qu'il n'est pas de notre responsabilité collective de préparer une nouvelle offre périscolaire qui correspondrait plus à ce que les familles parisiennes attendent et en prenant en compte d'ores et déjà le caractère obligatoire de l'école au niveau des maternelles ? Cela impactera le service de cantine, les locaux qui sont insuffisants, les dortoirs qui sont trop petits. Cela impactera évidemment l'accueil périscolaire des maternelles. C'est le moment, je le crois, de refonder tout cela. C'est le moment de nous interroger ensemble sur ce que pourrait être, à partir de la rentrée 2019, l'offre périscolaire la plus juste pour tous et que la Ville pourra assumer de façon intelligente, sans dépenser plus d'argent, mais en utilisant mieux l'argent dont elle dispose. Je rappelle que le fonctionnement du périscolaire représente chaque année entre deux cents et trois cents millions d'euros. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de proposer ce vœu pour prendre acte ensemble, majorité et opposition, gauche, droite et centre, sur tous les bancs, pour que l'école maternelle à Paris et dans le XVe puisse avoir un nouvel élan à partir de l'année prochaine et à partir de cette rentrée où elle sera obligatoire. C'est le moment de se réunir - les maires d'arrondissement, les élus de la commission permanente qui s'occupent des questions éducatives, le rectorat - pour s'interroger sur les conséquences de l'obligation de scolarisation des enfants à partir de trois ans. C'est aussi l'occasion de mettre en place les préconisations de

la mission que j'ai eu l'honneur de présider - ce ne serait pas du luxe, trois ans après - aussi bien pour les maternelles que pour les élémentaires. Je parle par exemple pour les élémentaires de la généralisation des goûters qui n'est toujours pas mise en place - alors que ça fait trois ans qu'à l'unanimité nous avons demandé que cela soit le cas - et que la caisse des écoles du XVe - à votre initiative, Monsieur le Maire - a d'ores et déjà expérimenté dans un certain nombre d'écoles du XVe. Enfin, je crois que les capacités de la politique publique en matière de périscolaire à Paris sont telles que nous pouvons imaginer de nouveaux modèles et nous pouvons proposer - c'est aussi notre responsabilité d'élus - de nouveaux modèles. C'est la raison pour laquelle nous demandons, à ressources existantes constantes - nous avons les moyens, il y a de l'argent, il y a du personnel, vous vous en êtes assez vantés - à mettre en place un nouveau dispositif de gardes d'enfants agréées par le filtre de la Ville et qui soient en capacité d'accueillir et de récupérer les enfants des maternelles pour non plus faire de la garderie avec des ateliers souvent qui n'ont pas de justification, mais pour organiser de la garderie à domicile pour que les enfants de maternelle qui seront obligatoirement à l'école, qui devront obligatoirement suivre le rythme de l'école, puissent plus facilement rentrer chez eux à partir de 16h30. Cela aidera le rythme de l'enfant, cela évitera une trop grande fatigue de l'enfant, cela permettra de mieux flécher les carrières des agents de la Ville et cela aidera les familles. Je rappelle que le site mis en place par la Ville de Paris, *Les Tribus de Paris*, qui est une plateforme de mise en contact des parents, des familles et des enfants, est - comme le site des séjours arc-en-ciel - de nouveau fermé au public. Ce n'est pas cela aider les familles lorsqu'on est une collectivité comme la Ville de Paris. Nous proposons donc d'aller plus loin dans ce service, de le rétablir. Rétablissez le site *Les Tribus de Paris* - pour ceux qui connaissent, c'est très utile - mais allez plus loin dans la responsabilité, lâchez du lest sur le dogme des TAP et des nouveaux rythmes éducatifs que la Ville a mis en place en 2013 et allez vers quelque chose qui soit plus près des attentes des usagers de ce service public. C'est la raison pour laquelle, si vous en êtes d'accord - sur cette énième délibération, il n'y a pas grand-chose à dire sur les associations qui sont mal contrôlées et pour lesquelles on ne sait pas où elles interviennent - vous pourrez vous abstenir avec nous sur la délibération, mais je vous demande de ne pas vous abstenir sur le vœu que nous présentons et d'envoyer un message positif pour les familles du XVe et les familles parisiennes en adoptant le vœu qui vous est soumis.

Monsieur le Maire : Merci pour cette analyse juste. Il est vrai qu'il faut profiter des évolutions et des rapports qui nous sont soumis pour faire évoluer un dispositif qui n'a pas trouvé sa juste place au niveau des écoles. Je suis assez

impressionné par le nombre de conseils d'école dans le XVe – mais aussi dans beaucoup d'autres arrondissements – qui se prononcent contre le rythme actuel. La difficulté est évidemment de savoir ce qu'on met à la place. Aujourd'hui, les disfonctionnements sont nombreux. On l'a bien constaté lors du comité de suivi qui s'est tenu ici, à la mairie du XVe, voici plusieurs mois - d'ailleurs, un autre se tiendra au mois de mai. On parle des problèmes de l'organisation des ASEM, la fatigue des enfants en maternelle, en élémentaire, de la qualité des ateliers, des règlements intérieurs qui ne sont pas toujours mis en place, de la coopération entre les directeurs et les REVE qui est aléatoire, des comportements pendant les temps périscolaires qui sont en rupture avec les règles de l'école, des vacataires affectés souvent sans avoir reçu de formation de base. Bref, je me réjouis qu'un CICA ait lieu prochainement dans cette enceinte. Je pense qu'il faut profiter – vous l'avez dit – de la possibilité ouverte par le gouvernement – j'ai l'impression qu'en province, ce sont 90 % des villes qui modifient leur position – et qu'au moins un débat soit ouvert sur ce sujet. C'est d'ailleurs, je crois, ce qui a été adopté par la plupart des conseils d'école, à savoir l'organisation d'un débat sur ce thème qui est tellement important pour l'avenir des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Monsieur BAGHDAD ?

Monsieur BAGHDAD : C'est effectivement une belle discussion que nous avons là. C'est un prélude aux échanges qui auront lieu lors du CA CICA et nous comprenons mieux l'intérêt de la question. J'aimerais quand même rétablir un certain nombre de points sur ce sujet. D'abord, sur la délibération en tant que telle, il n'est jamais bon de vouloir jeter la suspicion sur des associations qui font du travail de qualité pour la plupart. Vous dites que beaucoup d'associations ne sont pas contrôlées : elles sont contrôlées. D'ailleurs, des ajustements sont réalisés année après année au niveau parisien, au niveau local : il existe une commission dans le XVe pour voir les associations qui peuvent animer des activités sur les TAP. Je regrette qu'en l'occurrence, dans le XVe arrondissement, peu d'associations soient retenues. Dire que l'association Gelie José en l'occurrence ne fait pas son travail et porter la suspicion sur la qualité de ce qu'elle pourrait proposer me semble être un procès d'intention, mais c'est ce que vous nous demandez de faire en vous abstenant sur cette délibération. Moi, je suis pour que cette association continue de proposer une activité, comme elle le fait aujourd'hui autour de la danse, de qualité. Notre groupe votera pour cette délibération, nous avons donc une première différence.

Deuxième élément, non plus sur la délibération qui nous intéresse mais sur votre vœu. Ce vœu est assez dense avec beaucoup de choses, presque contradictoires. Si vous me laissez un instant, je me permettrai d'y revenir. Vous soulignez d'abord le fait qu'il n'y ait pas de concertation, qu'il n'y ait pas d'écoute, qu'il n'y

ait pas d'évolution, ce qui est faux. Dans cette assemblée-même, vous avez noté les évolutions en 2013 et les années postérieures sur les aménagements et l'amélioration de la qualité d'accueil qui était faite pour les activités périscolaires dans les écoles. Il n'y a qu'à cette rentrée que vous avez noté quelques dysfonctionnements, alors qu'à certaines rentrées, il n'y avait pas de préoccupation particulière sur le sujet.

Concernant la concertation, vous avez souligné vous-même, Monsieur MENGUY, que vous aviez mené une mission de concertation. La Mairie de Paris a jugé d'évaluer, d'avoir un regard critique – contrairement à ce que vous dites – sur les actions qui ont été faites. Nous avons tous souligné ici et j'ai été le premier à indiquer qu'il y avait un sujet autour des maternelles, pour mieux accueillir les petites sections et sans doute les moyennes sections où là, effectivement, le modèle n'a pas complètement trouvé sa place.

Sur le caractère obligatoire, il nous est imposé. C'est une décision du Président de la République et du gouvernement actuel. Nous ne pouvons que le constater. Vous n'avez pas souligné une des conséquences majeures de cette obligation de scolarisation : le coût pour les municipalités pour le financement des écoles privées, pour les enfants d'écoles maternelles qui sont aujourd'hui dans les écoles privées. Les collectivités devront financer leur scolarisation. Aujourd'hui, ce n'était le cas que pour les élémentaires ; demain, ce sera aussi le cas pour les maternelles. Ça a un impact qui n'est pas neutre pour la Ville. Vous ne l'avez pas relevé, nous le relevons. Ça va enlever des moyens pour l'accueil. Vous dites à budget constant : non, ce ne sera pas à budget constant. Plusieurs millions seront fléchés pour le privé et non plus pour le public.

Vous dites que ça va bouleverser l'accueil qui est fait aujourd'hui pour les écoles maternelles, avec l'accueil obligatoire des enfants en maternelle. D'abord, le taux de scolarisation à Paris des enfants de trois à six ans en maternelle est extrêmement élevé. On ne va pas avoir d'un seul coup une arrivée massive d'enfants qui n'étaient pas scolarisés et qui vont se retrouver demain en maternelle. Il y a certes aujourd'hui les jardins d'activités pédagogiques où on accueille des enfants, mais ce sont mille enfants aujourd'hui à Paris. Pour rappel, les écoles maternelles, dans le XVe en particulier, voient une baisse de leurs effectifs, d'un peu moins de 10 % ces dernières années. On a des fermetures de classes de maternelle. L'accueil à la marge d'un peu plus d'enfants permettra d'éviter peut-être la fermeture de quelques classes. Nous n'avons pas de problèmes de locaux, nous n'avons pas de problèmes de dortoirs, mais nous avons aujourd'hui un problème de baisse d'effectifs en maternelle.

Concernant ce que vous proposez en termes d'alternative, la garde d'enfants agréée. D'abord, les aspects juridiques sont difficiles. Une ASEM ne peut pas prendre une garde d'enfants agréée sans un organisme si on veut faire en sorte que soit appliqué le tarif de la CAF et que ce soit dégressif avec un financement de la CAF. Juridiquement, c'est un peu compliqué. Ensuite, cela consiste à confier une mission totalement différente. Vous dites que c'est pour le mieux des enfants. Est-ce que le mieux pour les enfants est de rester chez eux ou d'être en collectivité pour bénéficier d'une ouverture avec des activités dont certains ne pourraient pas bénéficier ? La question est ouverte. Pour les professionnels qui encadreraient ces gardes les journées seraient découpées avec des actions différentes. Des professionnels de la petite enfance seraient amenés demain à juste assurer les sorties d'école, puis quelques heures d'accueil : c'est mettre des professionnels dans la précarité. Le modèle peut être tout à fait contestable. Ce n'est pas la même chose d'accueillir des enfants chez eux et dans une collectivité : vous ne mobilisez pas le même nombre de personnes. Vous aurez donc plus de personnes à mobiliser et vous les inscrirez dans la précarité.

Sur les dysfonctionnements que vous notez aujourd'hui, nous ne les nions pas. Il y a un certain nombre de dysfonctionnements mais sur des exceptions que vous notez, vous en faites systématiquement des généralités. Nous ne disons pas qu'il n'y a pas des améliorations à apporter, bien au contraire, mais il serait bon d'avoir un regard objectif, serein. D'ailleurs, vous faites allusion à un certain nombre d'éléments, vous avez fait allusion à la mission que vous avez menée, Monsieur MENGUY. Je fais aussi allusion au rapport du Sénat qui a dit que ce qui était fait sur la Ville de Paris était exemplaire en termes d'accueil et que le choix de beaucoup de villes de province n'est pas un choix pédagogique avant tout, mais un choix financier, car ça a eu un impact très important sur leur budget. Ça a été un choix financier d'arrêter ces activités périscolaires et non un choix pédagogique. Aujourd'hui, au sein de la Ville de Paris, nous avons la possibilité de faire ce choix. La question peut être ouverte maintenant qu'elle a été posée par le gouvernement. Est-ce que c'est le choix que souhaitent les Parisiennes et les Parisiens ? Ce qui est sûr, c'est que – contrairement à ce que vous dites – les Parisiennes et les Parisiens ne se sont jamais prononcés pour avoir une garde à domicile systématiquement après la sortie de l'école. Nous pouvons poser le débat. Je pense que c'est un débat sain, qui va nous animer durant les prochains mois, en CA CICA et certainement lors d'échéances électorales qui pourraient venir. C'est un débat qu'il faut conduire, de la manière la plus sereine et objective possible.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Bien évidemment, je ne peux qu'approuver les propos de Monsieur MENGUY. Je vais vous répondre, Monsieur BAGHDAD. Cette délibération est consécutive à une réunion avec la DASCO et la CASPE, début mars, où l'association Jelly José ne nous a pas été présentée. Elle a son siège social dans le XVe mais elle ne nous a pas été présentée au cours de cette réunion. Nous avons eu quinze ateliers présentés et retenus. Deux ont été écartés par la DASCO pour des raisons pédagogiques. Je vous signale que nous n'avons vraiment pas eu l'association Gélie José. J'ai même demandé à Mathieu WILLEMONT, qui était présent avec moi, de revoir ce point et nous ne l'avons pas vu apparaître. Nous avons finalement sélectionné quinze ateliers et un parmi les retenus a finalement été écarté de cette délibération en raison du coût élevé des prestations. C'était simplement une petite remise au point. Il est à noter qu'au cours de cette réunion, nous avons été surpris de ne pas voir une association qui est un pilier des temps périscolaires sur Cardinal-Amette et qui a souhaité se retirer du dispositif des TAP car elle n'est absolument pas satisfaite de l'organisation générale. Ce n'est pas un fait anodin car, plus largement, cette délibération nous oblige à rappeler les nombreuses difficultés rencontrées sur ces temps : la fatigue des enfants, l'encadrement, la qualité des ateliers. Compte tenu de la possibilité offerte par le ministre de repenser les rythmes scolaires actuels, la Mairie de Paris ne pourra pas s'exempter d'un débat sur le sujet. Elle s'obstine à organiser les TAP toujours de la même façon, refusant toute réflexion, au mépris des motions adoptées par bon nombre de conseils d'école demandant avec vigueur un débat sur ces temps.

L'école maternelle obligatoire va nous imposer de nouvelles obligations. Même si la quasi-totalité des enfants fréquente la maternelle dès trois ans, un certain nombre d'enfants relativement jeunes, en début d'année, ne viennent qu'à mi-temps ou ne reviennent qu'à 14h30 pour éviter une surpopulation dans les dortoirs. Ça pose vraiment des problèmes. Je vous rappelle que tous les enfants d'une classe – sauf à Brancion où ils sont vingt-cinq – selon la norme, ce sont trente élèves par classe. Vous imaginez la fatigue de ces élèves toute une journée tous ensemble. Il va falloir repenser la fatigue occasionnée par ces rythmes périscolaires, leurs activités, leur encadrement et le besoin de régularité avec des horaires de journées régulières et semblables.

Aussi, chers collègues, je vous invite à vous abstenir sur la délibération DASCO 24 et à voter le vœu présenté par Jean-Baptiste MENGUY.

Monsieur le Maire : Je crois que le débat est largement amorcé. Nous aurons l'occasion dans d'autres instances de le prolonger. C'est un débat de haute portée, très important pour les enfants. Je pense qu'il faut que tout ceci évolue.

On verra la suite. Je vous invite à regarder les comptes rendus des conseils d'école. Dans la plupart des écoles du XVe, des vœux ont été adoptés, à l'initiative d'ailleurs de la communauté scolaire, concernant la réorganisation de tout cela. Je vais d'abord mettre aux voix le vœu. Qui est pour ? Contre ? La gauche. Abstention ?

Le vœu est adopté, la gauche votant contre.

Monsieur le Maire : Pour le projet de délibération, qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté, la majorité s'abstenant.

Monsieur le Maire : Je vais maintenant soumettre globalement à votre vote les délibérations n'ayant pas appelé de débat. Je vous invite à un vote positif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

28. 2018 DASCO 8-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires (55 694 euros), subventions (318 333 euros) et subventions pour travaux (463 630 euros)

Monsieur le Maire : Notre arrondissement est concerné avec le collège Apollinaire pour la fourniture et la dépose d'un four mixte en cuisine pour 12 929 euros ; le collège André-Citroën pour la mise en conformité du système anti-intrusion et de la ventilation de la laverie, la mise en peinture d'un logement de fonction à la suite d'un dégât des eaux, pour 10 710 euros et 1 238 euros ; le collège Debussy pour la pose de faux-plafonds avec pavés d'éclairage pour 42 872 euros ; le collège de Staël pour la mise en conformité du système de sécurité incendie, la fourniture et la pose d'une porte de chambre froide pour 5 054 euros ; le collège Modigliani pour la modernisation du couloir devant la salle des professeurs et la mise en conformité du système de sécurité incendie pour 14 784 euros.

29. 2018 DASES 38-G - Subventions (427 500 euros) accordées à sept associations organisant des accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion – Conventions

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de l'association Saint-Vincent-de-Paul, 29 allée des Frères-Voisin, qui accueille des hommes en situation de très grande précarité, pour 21 500 euros.

30. 2018 DASES 126-G - Subventions (228.030 euros) à 13 associations, conventions et avenants avec huit d'entre elles pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits

Monsieur le Maire : Pour le XVe, il s'agit de l'association Droits Devant, pour l'accès au droit de personnes d'origine étrangère en situation de précarité, pour 20 000 euros.

31. V152018038 - Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Chantal ROLGEN, Jean-Baptiste MENGUY, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Jean-Manuel HUE, Alphée ROCHE-NOËL, Daniel-Georges COURTOIS, Maud GATEL et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'apposition d'une plaque commémorative rappelant l'existence et l'histoire d'un stade rue Olivier de Serres

Monsieur le Maire : Le vœu est présenté par Chantal ROLGEN.

Madame ROLGEN : Ce vœu est l'aboutissement d'un remarquable travail mené par les CM2 de l'école élémentaire rue de la Saïda qui avait pour origine de mieux connaître leur quartier. Avec l'enseignante, ils vous ont fait connaître, Monsieur le Maire, par une lettre les démarches de leur travail. Ce travail a permis de découvrir qu'il existait autrefois, à la place de la tour Orange de la rue Olivier-de-Serres, un stade de football nommé : stade de la Légion Saint-Michel. Curieux, ils ont poursuivi leurs recherches et découvert que c'est là que s'est jouée la finale de la première Coupe de France, le 5 mai 1918, il y a donc cent ans. Finale qui s'est terminée par la victoire de l'Olympique de Pantin contre le Football Club de Lyon sur un score de 3-0. Cette finale fut difficile car des joueurs engagés volontaires pour la France, dont le gardien de Lyon, Carlos Mutti, sont morts pour la France. Des soldats belges casernés à Paris ont dû compléter l'effectif de Pantin, décimé lui aussi par la guerre. Ce travail des élèves mérite donc qu'on accède à leur demande, à savoir la pose d'une plaque commémorative rappelant l'existence et l'histoire de ce stade. Quel plus beau message pouvait être envoyé pour commémorer la fin de la Première Guerre mondiale ? Quel plus beau travail pour fêter les cent ans de la Coupe de France que cette recherche faite par des élèves motivés, engagés dans la valorisation de cet arrondissement ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Jean-Manuel HUE, rapporteur.

Monsieur HUE : Je propose un avis favorable, évidemment, pour relayer cette très belle initiative. Je m'autorise une proposition : que le dévoilement de cette

plaque commémorative intervienne entre le lundi 5 novembre et le vendredi 9 novembre, semaine au cours de laquelle nous allons mener beaucoup d'actions mémorielles touchant au centenaire, des expositions, cérémonies, conférences. Je pense que ce pourrait être un point d'orgue important que de procéder à cette époque.

Monsieur le Maire : Bonne proposition. Nous allons l'étudier avec l'école de la Saïda. Pour une explication de vote, Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Notre groupe souhaite exprimer son admiration pour le travail accompli par les scolaires. Bien entendu, nous votons ce vœu. Nous serons présents à cette cérémonie de dévoilement de la plaque.

Monsieur le Maire : Merci de votre soutien aux élèves de l'école de la Saïda. C'est une première dans notre conseil d'arrondissement qu'un vœu soit présenté en quelque sorte à l'initiative des élèves d'une classe de CM2 d'une école élémentaire du XVe. Je soumets ce vœu à votre vote, qui sera je pense unanime. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Bravo pour l'école de la Saïda.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

32. V152018039 - Vœu déposé par Philippe GOUJON, Pascale BLADIER CHASSAIGNE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Philippe PIERRE, Maud GATEL, Daniel-Georges COURTOIS et les élus de la majorité du 15ème relatif à l'espace Krajcberg

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y aura la même unanimité. On verra si le talent de l'adjointe le permet. Le vœu est présenté par Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

Madame BLADIER-CHASSAIGNE : Ce vœu vise à honorer la mémoire et l'action de Frans KRAJCBERG, sculpteur, peintre et photographe engagé, décédé en novembre 2017. L'artiste travaillait dans un atelier du XVe, près de Montparnasse, au 21 avenue du Maine, devenu aujourd'hui l'espace Krajcberg, lieu culturel accessible gratuitement. Sa vie durant, notamment à travers son œuvre, Frans KRAJCBERG s'est exprimé en faveur de l'environnement, de la sauvegarde de la planète, de la lutte contre la déforestation et l'expulsion des autochtones d'Amazonie. Les valeurs écologiques et environnementales incarnées et défendues par l'artiste permettent au public de s'interroger et de prendre conscience du rôle de l'art dans les combats pour la planète. C'est la raison pour laquelle elles ont plus que jamais aujourd'hui besoin d'être soutenues et amplifiées. Par ce vœu, nous demandons donc que la Ville de Paris réaffirme son

soutien à l'espace Krajcberg et à l'association des amis de Frans KRAJCBERG ; que la Ville de Paris mette en place une concertation avec l'association des amis de Frans KRAJBERG afin de définir un projet pour les années à venir favorisant notamment la pédagogie à destination d'un public scolaire ; et qu'elle garantisse les moyens permettant la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire : Madame Elisabeth De FRESQUET.

Madame De FRESQUET : Je vais évidemment soutenir ce vœu et inviter notre assemblée à le voter. Petite précision : lorsque Frans KRAJCBERG a fait don de ses œuvres à la Ville de Paris, il a expressément demandé et confié à l'association des amis de Frans KRAJCBERG le soin d'offrir la possibilité au plus grand nombre et au public de voir ses œuvres. C'est une chose à laquelle nous sommes extrêmement attachés. J'aimerais que la Ville de Paris s'engage et marque tout son intérêt pour cet espace qui est un véritable monument de la sensibilisation à l'écologie et à la préservation de notre planète. Je souhaiterais que la Ville, en concertation avec les amis de Frans KRAJCBERG, à la demande de l'artiste, puisse monter un projet afin que les scolaires en particulier, mais plus largement l'ensemble du public puisse apprécier l'œuvre de cet artiste immense et de cette personnalité qui, depuis 1978, se bat pour un combat auquel nous sommes tous aujourd'hui très sensibles et très attachés.

Monsieur le Maire : C'est d'ailleurs une demande de l'association des amis de Frans KRAJCBERG que nous avons rencontrée sur l'espace Krajcberg, il y a quelques jours, dans le cadre de la commémoration justement, de l'hommage qui était rendu à Frans KRAJCBERG. Madame ROY pour une explication de vote.

Madame ROY : Nous allons soutenir ce vœu et voter favorablement. Pour réaffirmer que la Ville de Paris tient beaucoup à cette donation importante, notamment - comme vous venez de le dire chacun à votre tour - pour le message qui est véhiculé par les œuvres de cet artiste autour de la défense de l'environnement et de toutes les actions qui ont pu être menées en soutien à l'Amazonie et à ses populations. Effectivement, c'est primordial dans le contexte actuel et face aux défis climatiques et environnementaux. A ma connaissance, il y a déjà un travail en cours entre l'association et la Direction des affaires cultures, pour travailler sur un projet. Je pense qu'il faut aussi que l'association avance dans la définition plus précise du projet. Dernier point, la question essentielle aujourd'hui est de redynamiser cet espace car il y a un véritable enjeu autour d'une meilleure valorisation de cette donation.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets donc au vote ce vœu. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci de ce vote unanime en faveur de ce grand sculpteur qu'était Frans KRAJCBERG.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous arrivons au terme de notre conseil d'arrondissement et je passe la parole à Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Je vous remercie de me donner la parole en cette fin de séance. Comme chacun doit le savoir maintenant, j'ai pris la décision de démissionner de mon mandat de conseiller du XVe arrondissement, après avoir eu l'honneur de l'exercer pendant dix années. En effet, ayant de plus en plus de responsabilités professionnelles et souhaitant pouvoir consacrer suffisamment de temps à ma famille, il m'est apparu nécessaire de faire le choix de quitter cette assemblée. Cet engagement en tant qu'élu est un bel engagement, même s'il est parfois difficile. Croyez-moi, être dans l'opposition dans l'arrondissement le plus peuplé de Paris est parfois très difficile. Mais c'est un bel engagement qui, à mes yeux, exige un investissement important pour remplir la mission qui est la nôtre. Aujourd'hui, je considère que je n'ai plus le temps suffisant pour l'exercer comme j'aimerais le faire, c'est pourquoi j'ai fait ce choix. Je voudrais profiter néanmoins de ce moment pour adresser quelques remerciements. D'abord à vous, Monsieur le Maire. Malgré nos oppositions politiques parfois fortes, vous avez une attitude républicaine à l'égard de l'opposition et vous le démontrez encore ce soir, notamment envers le président des élus de gauche et apparentés que j'étais. Remerciements ensuite, bien entendu, à l'ensemble des élus qui composent le groupe que j'ai la chance d'animer : Dominique, Claude, Isabelle, Laurence, Florian, Françoise, Bertrand, sans oublier Catherine qui est partie voici quelques temps. Ce fut un plaisir d'animer ce collectif et je vous souhaite à tous le meilleur. J'adresse également un salut amical à Dominique LEBORGNE qui était le collaborateur de notre groupe et à Laurent PERRIN qui a toujours apporté une aide précieuse. Remerciements chaleureux et amicaux à la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui m'a fait l'immense honneur de sa confiance pour mener des combats électoraux à ses côtés mais aussi pour la représenter dans cette assemblée et auprès de nos concitoyens du XVe. Je resterai très fier de la politique menée par Paris, elle est juste, innovante, ouverte et pensée sur le long terme, même si nous ne sommes pas tous d'accord là-dessus dans cette assemblée. Remerciements enfin à toutes les personnalités que j'ai eu l'occasion de croiser pendant ces dix années : les personnes de la Ville de Paris qui font au quotidien un travail dévoué au service de tous ; nos forces de l'ordre et nos pompiers qui font un travail ô combien difficile ; à ces commerçants et artisans

passionnés par leur métier ; à ces entrepreneurs dynamiques ; à ces bénévoles d'associations investis pour le bien commun ; à ces acteurs de l'école engagés pour la réussite de nos enfants ; à ces artistes intervenants de la vie culturelle ; à ces citoyens tout simplement engagés dans la vie de la cité sous de multiples formes. Tous, vous m'avez parfois chahuté, voire plus, mais nos échanges furent au final d'une richesse inégalable. Je ne pouvais pas finir mon propos sans remercier bien sûr ma famille qui a accepté pendant ces années les sacrifices que demande le mandat d'élu. Merci chers collègues et faisons en sorte d'être fiers de notre engagement en tant qu'élus.

Monsieur le Maire : Quelques mots, si vous le permettez, cher collègue. D'abord pour vous féliciter pour vos promotions professionnelles. Surtout pour vous rendre hommage pour vous votre investissement lourd – et je suis bien placé pour en témoigner – au quotidien au service de votre groupe, mais surtout au service de tous les habitants et habitantes de notre arrondissement. Vos multiples interventions en Conseil ou lors des nombreuses réunions qui ont lieu dans cet arrondissement témoignent de votre très importante implication et de votre attachement au XVe. Président du groupe des élus de gauche du XVe depuis le début de cette mandature, vous avez su aussi renouveler les relations entre la majorité et l'opposition par votre ouverture d'esprit, une attitude qui pouvait être souvent critique – c'est bien normal et c'est le jeu démocratique – mais qui n'en a pas moins été – selon moi mais je pense parler au nom de mes collègues – toujours très constructive et sincère. Merci aussi de vos remerciements à tous ceux que vous avez cités. Vous serez remplacé, je pense, par Madame Christine BRUNET que nous accueillerons lors de la prochaine séance et que je tiens à féliciter en notre nom à tous. Je tiens à lui souhaiter la bienvenue, même si je regretterai la qualité de nos échanges. Cette mairie continue à être la vôtre dans votre nouvelle qualité de citoyen de l'arrondissement et d'ancien élu. Croyez bien que nous avons bien conscience ici de ce que ce geste et cette décision difficile à prendre, lourde de conséquences, peut représenter pour vous, même sentimentalement. Nous sommes tous ici soucieux de vous souhaiter bonne chance pour la suite de votre carrière et de votre vie personnelle.

Quelques informations diverses. La Préfecture de Police me communique – je viens de recevoir l'information, je vous la livre – que demain, à partir de 14h, à l'appel du collectif SUD Rail, aura lieu une manifestation de voie publique sur l'itinéraire suivant : métro Bac, boulevard Raspail, boulevard du Montparnasse, place du 18 juin 1940, rue du Départ, avenue du Maine, rue du Commandant-Mouchotte qui sera le lieu de dispersion. Je vous donne ces informations non pas pour vous y associer, évidemment pas, mais chacun fera comme il l'entend, mais surtout pour vous demander d'éviter le secteur et vous informer de tout cela.

Les prochaines dates du conseil d'arrondissement : le mardi 22 mai et le lundi 18 juin - date extraordinaire. Le conseil d'arrondissement en CICA le mercredi 30 mai. Je vous rappelle que le dimanche 29 avril à 11h la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation sur le parvis ; le lundi 7 mai à 18h30, le soixante-treizième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 sur le parvis ; le mercredi 16 mai à 18h30, la cérémonie de la citoyenneté en salle des fêtes ; et les samedi 19 et dimanche 20 mai, la Saint-Yves, fête bretonne s'il en est, à laquelle j'invite tous les Bretons, nombreux présents dans cet hémicycle, à se joindre. La séance est levée.

La séance est levée.

Monsieur Philippe GOUJON
Maire du 15ème arrondissement